



21 rue Béranger
75003 PARIS

**INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux**

Paris, le 20 septembre 2006

AUDIENCE DU 20 SEPTEMBRE 2006

Reçu le 20 septembre 2006 par le Ministre de l'Education Nationale, le SNPDEN lui a demandé avant toute chose de rétablir la vérité des faits et la sincérité du débat sur la carte scolaire.

L'invitation à un « assouplissement » ou à une « suppression » de la carte scolaire, pour répondre aux dérives créées précisément par les mesures d'assouplissement mises en œuvre depuis 1984, n'a pas de sens, sauf à vouloir renoncer définitivement aux objectifs de qualité de l'enseignement pour tous, de mixité scolaire et de service public auxquels chacun se dit attaché.

La première réponse doit être la transparence, et la publication de bilans sur les effets de ce prétendu libre choix offert à tous, quand il ne permet qu'à quelques-uns d'en tirer satisfaction, compromet les conditions de bonne scolarité des autres, engage les établissements dans des concurrences stériles qui entraînent pour certains une dégradation importante de leurs performances, et met en cause la confiance dans l'impartialité des services de l'Etat.

L'honnêteté consiste à dire que la carte scolaire aujourd'hui ne repose plus – et depuis longtemps – sur une sectorisation générale, que le « libre choix » est déjà assuré, non seulement par l'existence d'établissements privés protégés des obligations de la carte scolaire, mais aussi, en de nombreux endroits, par le choix ouvert entre établissements publics, et par les dérogations accordées. L'honnêteté consiste à dire que les « détournements » individuels de la carte scolaire, qui font la une des médias, sont en réalité marginaux. Mais elle consiste à dire aussi que les effets de « ghettoïsation », les difficultés d'affectation et les angoisses des familles pour l'inscription de leurs enfants résultent directement du libre exercice de ces choix multiples qui leur sont proposés : le « libre choix » n'est pas la satisfaction de tous, bien au contraire.

Pour autant, le SNPDEN considère qu'il n'est pas réaliste d'envisager la gestion administrative autoritaire d'une carte scolaire idéale restaurée, ni de se satisfaire de l'affirmation hypocrite d'une carte scolaire qui est massivement contournée par la réglementation, et par les pratiques administratives elles-mêmes.

C'est pourquoi il revient à l'Etat de garantir un accès juste pour tous à un enseignement de qualité et de proximité, par un réaménagement général de la carte des établissements scolaires, tenant compte de la situation actuelle des acteurs, des compétences de l'Etat, de ses services déconcentrés et des collectivités territoriales, et par ailleurs par la définition réglementaire de cahiers des charges, s'imposant à tous.

Le SNPDEN, favorable à un réaménagement de la carte scolaire et à l'égalité des conditions scolaires sur l'ensemble du territoire, demande en particulier que ces cahiers des charges puissent intégrer :

- la définition systématique et la publication de secteurs scolaires, au moins indicatifs, impliquant l'ensemble des établissements ;
- la définition et la publication des procédures d'admission dans les établissements, des critères de décision et des niveaux de décision ;
- la garantie pour tous les élèves de pouvoir bénéficier d'une affectation dans un établissement proche de leur domicile, et une priorité absolue à ceux qui le demandent ;
- l'attribution d'une part des moyens aux établissements pour favoriser l'accueil des élèves de leur secteur et leur contribution à l'objectif général de mixité scolaire ;
- la distinction nette de la carte des options et des procédures d'affectation, et la répartition de ces options en fonction des objectifs de l'égalité d'accueil et de la mixité scolaire, pour en ouvrir l'accès à tous sans générer de flux artificiels.

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE DIRECTION
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

21 rue Béranger
75003 PARIS

Tél. : 01 49 96 66 66
Fax : 01 49 96 66 69

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

Forcer au respect des établissements et de notre métier

Le bureau national et les secrétaires académiques du SNPDEN réunis le 19 septembre 2006 ont décidé unanimement d'une manifestation nationale le dimanche 26 novembre, précédée d'actions académiques au cours du mois d'octobre.

Lors de son Congrès de Dijon en mai dernier, le SNPDEN avait adopté une procédure d'alerte sociale progressive qui permettait largement au ministre d'engager un dialogue véritable avec ses personnels de direction. En effet, le SNPDEN a déjà montré sa capacité à négocier de façon pragmatique, réaliste et constructive : le ministère aurait tout à gagner dans ce dialogue qui nous fait défaut aujourd'hui.

Les personnels de direction remettent en cause le fonctionnement du système dont les contradictions obèrent leurs conditions de travail. Ils sont contraints de diriger dans des conditions inacceptables : des tâches multiples et désordonnées doivent être assumées dans les établissements, outrepassant leur mission d'éducation et sans moyens supplémentaires. Des équipes de direction incomplètes et des pôles administratifs ne répondant plus aux exigences actuelles occasionnent une pression d'autant moins supportable qu'elle s'ajoute au fait que les personnels de direction sont des cadres directement confrontés à la société réelle dans ses aspects les plus durs. Les contrats précaires se multiplient, entraînant des rotations continues et néfastes, là où le suivi et la continuité devraient être la règle. Sans oublier les dysfonctionnements et l'absence de cohérence des systèmes d'exploitation informatiques qui ne sont pas l'aide qu'ils devraient être et relèguent les établissements dans un rôle de tâcherons de la sous-traitance.

Les conditions ne sont pas réunies pour conduire des stratégies efficaces, lisibles, durables. Il faut que les modalités des relations entre les établissements publics locaux d'enseignement et le ministère et ses représentants soient examinées, le circuit des décisions clarifié, les niveaux de responsabilités identifiables.

Si notre statut, et les avancées que nous avons acquises, avaient permis de patienter face à ce constat, il est grand temps d'aller au-delà maintenant, de rémunérer des tâches annexes, de généraliser aux adjoints et à tous les chefs des bonifications jusque là réservées à certains, de reconnaître la charge, le temps de travail. Il est temps aussi de répondre aux responsabilités fortes, et à la complexité accrue de notre métier. Nous attendons des avancées statutaires significatives, et sommes mobilisés pour atteindre cet objectif.

Nous demandons maintenant des réponses de façon urgente.

Paris, le 20 septembre 2006
Philippe Guittet, Secrétaire général.